

Traitement des invitations aux assemblées générales et autres manifestations



Référent(e) :
Solange Bobichon

04 75 79 46 85
sport.asso@bourg-les-valence.fr

Il appartient à Madame le Maire, avec son équipe municipale de décider de la présence élus aux assemblées générales ou autres manifestations.

1. Invitation à l'Assemblée Générale (AG)

L'association qui souhaite la présence d'un élu à son assemblée générale peut le faire par le biais d'une invitation à l'Autorité territoriale.

L'invitation doit être envoyée au plus tard dans un délais de 15 jours minimum (1 mois de préférence) avant l'AG,

• par courriel à la cellule vie associative et au secrétariat du Maire:

- ✓ sport.asso@bourg-les-valence.fr
- ✓ secretariat.maire@bourg-les-valence.fr

• par courrier : Mairie de Bourg-lès-Valence
36 rue des Jardins
26 500 BOURG LES VALENCE

Toute modification ou annulation de l'AG devra être signalée aux destinataires sus-mentionnés.

Devront être transmis impérativement, en complément de l'invitation, les éléments suivants :

- Le jour, les horaires et le lieu de l'AG ;
- Le nombre de participants pour déterminer la capacité de la salle si une demande de réservation de locaux municipaux s'avère nécessaire,
- Le matériel nécessaire si besoin (Cf. « *Demande de matériel municipal et prestation associée pour manifestation exceptionnelle* »)
- la fiche de renseignements ci-jointe pour la mise à jour des données

2. Traitement de l'invitation à l'AG

- À réception de l'invitation en bonne et due forme, le secrétariat du maire en accuse réception auprès de l'association et précise l'éventuelle présence d'un élu.
- En cas de présence confirmée d'un élu à l'AG, la cellule Vie associative, prépare et communique au secrétariat du Maire ainsi qu'à l'Adjoint au Maire délégué aux associations, une **fiche de synthèse** (exemple ci joint extraite du logiciel GMA mentionnant les données de l'association (Composition, subventions, données statistiques...))
- Le secrétariat du Maire transmet la fiche de synthèse à Mme le Maire
- La cellule vie associative intègre un PDF daté de la fiche de synthèse à la fiche association dans le logiciel GMA.

 **Pour toute autre manifestation dont la présence d'un élu est requise par l'association, la procédure est la même. La cellule vie associative veillera seulement à adapter le titre de la fiche de synthèse.**